



ADHESIONS AU CLUB 2019 - 2020

Le club de Voiron Voreppe BMX étant affilié à la Fédération Française de Cyclisme, l'adhésion au club est préalablement soumise à la souscription d'une licence FFC. Cette souscription est désormais entièrement dématérialisée et à la charge de chaque licencié. Le bureau se tient à disposition pour accompagner les adhérents dans leurs démarches électroniques. Ces démarches seront possible à partir de Septembre 2019.

L'adhésion au club permet l'accès aux pistes de BMX de Voreppe et de Voiron. En fonction de la formule choisie, elle permet également de bénéficier des entraînements encadrés par des animateurs fédéraux ou par des entraîneurs diplômés d'état.

L'accès aux infrastructures est soumis à la présence d'un adulte référent.

Les pistes sont accessibles en entraînement libre si un adulte référent propose d'ouvrir la piste, en dehors des entraînements encadrés et des initiations.

La piste de Voreppe est accessible de 9h à 17h hors dimanches, jours fériés et vacances.

La piste de Voiron est accessible toute l'année.

L'ensemble des informations concernant les entraînements et autres évènements sont accessibles en temps réel sur l'application Sport Easy.

INSCRIPTION SUR SPORT EASY

Toute inscription au club doit se faire via le site ou l'application SportEasy :

<https://www.sporteasy.net/fr/join/EUHMDDB/>

Pour les adhérents déjà inscrit sur la saison 2018 – 2019, cela validera automatiquement votre inscription pour la nouvelle saison. Pour les nouveaux adhérents, cela permettra de rejoindre directement le club.

Dans l'application, rentrer la totalité des informations concernant le pilote, ses parents, et l'ensemble des coordonnées demandées, et joindre une photo.

L'ensemble des informations relatives aux entraînements (modification, annulation), aux compétitions, aux stages et tout autre évènement passant par ce site, vous êtes responsables de mettre à jour vos coordonnées afin de bien recevoir les notifications du club.

Merci de bien mentionner, tout au cours de l'année, la présence ou l'absence du pilote aux entraînements où il est inscrit.

FORMULES D'ADHESION

Toutes les formules sont conditionnées à la présentation d'une licence FFC en cours de validité

Formule	Avantages	Tarif annuel
Pass Adulte	Accès libres hors entraînements si référent	100
Loisir Occasionnel	- Accès libres si un référent ouvre la piste - 1 entraînement par semaine le mercredi ou le samedi	150
Loisir	- Accès libres si un référent ouvre la piste - 2 entraînements par semaine le mercredi et le samedi	180
Pack Compétiteurs	- Accès libres si un référent ouvre la piste - Accès aux entraînements du mercredi et du samedi - Accès aux entraînements du Sport-Etude le mardi - Suivi personnalisé par un entraîneur DESJEPS (planification et coaching pendant les courses)	210
Sport-Etudes	Suivi du programme d'entraînement quotidien de la section planifié et coordonné par un entraîneur DESJEPS	250
2 ^{ème} adhésion	-10% sur la plus petite formule	
Adhésion parent de pilote		50
Adhésion en cours d'année	Possible jusqu'à début Avril de l'année scolaire. Tarif calculé au pro-rata du nombre de mois restant de la formule choisie.	
Options à souscrire dès l'inscription		
Maillot du club		30
Plaque frontale personnalisée		20
Location vélo	60 euros les 3 mois, 90 euros les 6 mois, 120 euros les 10 mois	
Location casque		30
Suivi d'entraînement individualisé avec Loïc Charles, DESJEPS BMX. En fonction de l'âge du pilote. Nous contacter		

Ces options sont à souscrire en cliquant sur le formulaire <https://forms.gle/qNqXmaCogYt93zqR9> la formule d'adhésion choisie.

Les changements de formules sont autorisés en cours d'année uniquement pour souscrire une option plus complète.



RESPONSABILITE HORS ENTRAINEMENTS

Le bureau et les entraîneurs déclinent toutes responsabilités concernant la surveillance des pilotes en dehors des horaires d'entraînements et de stages. Les parents sont priés d'amener leurs enfants à l'heure prévue et de les récupérer à l'heure prévue lors d'un entraînement.

REGLEMENT INTERIEUR ET AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Tout adhérent est réputé avoir pris connaissance du règlement intérieur du club VOIRON VOREPPE BMX, accessible sur le site internet du club et à l'entrée des pistes, et s'engage à le respecter.

Tout adhérent participant à des entraînements collectifs, stages ou compétitions, accorde automatiquement via le paiement de sa cotisation au club de VOIRON VOREPPE BMX la permission de publier les photographies et/ou les vidéos de lui-même ou de ses proches ayant été photographié ou filmé lors d'un entraînement, d'un stage ou d'une compétition durant la saison sportive.

Ces images et vidéos sont exploitées dans le cadre du site internet du club, de l'animation de la page Facebook et Instagram du club et de toutes publications nécessaires au fonctionnement de l'association (publicité, prospectus, archives, documents pédagogiques etc...)

Tout adhérent peut interrompre à tout moment la publication d'une image le concernant sur simple demande adressée par courrier postale à VOIRON VOREPPE BMX, mairie de Voreppe, 1 place Charles de Gaulle, 38340 Voreppe.

AUTORISATION EN CAS D'URGENCE

L'adhérent et sa famille autorisent les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème concernant la santé et la sécurité de l'adhérent, à faire procéder aux interventions nécessaires en cas d'urgence.

L'adhérent et sa famille s'engagent à mettre à jour en permanence les moyens de les contacter en cas d'urgence sur l'application SportEasy, et à mentionner la participation de l'adhérent à un entraînement, un stage ou une compétition dans l'évènement créé à cet effet dans SportEasy, afin que les encadrants puissent rapidement prendre contact.

CAUTION

Le club est une association bénévole. Pour permettre le fonctionnement associatif, nous avons besoin de l'implication des parents dans la vie du club à travers les actions suivantes :

- Participation à la gestion de l'association : site internet, communication, secrétariat, organisation de stages, gouters, gestion du parc à vélo, intendance, organisation de manifestations...
- Participation à l'entretien des pistes : une fois par an les pistes sont entretenues en enlevant les mauvaises herbes, rajoutant et tassant de la matière fine sur le circuit afin de garantir les meilleures conditions de roulage.

Pour s'assurer de cette participation, le club demande un chèque de caution de 50 euros qui sera encaissée au cas où aucune implication ne serait observée durant l'année.

Les invitations à participer à des actions sont envoyées via Sporteasy et les parents peuvent s'y inscrire directement.

MODALITE DE REGLEMENT

Les modalités de règlement de l'adhésion sont :

- De préférence le virement (en mentionnant dans le libellé du virement le nom du pilote et la nature du règlement)
- Par chèque, espèce, chéquier jeune Isère ou Carte Pass'Région.

Le suivi des sommes dues au club est réalisé par le bureau (adhésion, inscriptions stages et compétitions).

DATE LIMITE DE REGLEMENT

Les règlements sont à faire avant le 30 septembre 2019. Le pilote n'ayant pas réglé son adhésion et/ou sa licence avant cette date se verra refuser l'accès aux pistes.

Dans le cas d'une prise d'adhésion en cours d'année, le délai de réflexion est de 2 entraînements gratuits.

L'ensemble des inscriptions (licence et adhésion) se faisant dorénavant de façon électronique, le club ne collectera aucun papier hormis les règlements.